



PROCES VERBAL COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Le 12 JANVIER 2021, le Conseil Municipal de la commune de Casson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe EUZENAT, à la salle municipale de Casson

Etait présents : M. EUZENAT Philippe, ETIENNE Romain, VIGNY Arnel, BÉNIQUÉL Didier, BONRAISIN Jacques, BUREAU Jean Pierre, ROUSSEL Jean-Philippe, GINÉSTET Jérôme, TELUÉZ Eric conseillers municipaux
MMES L'HERMITE Murielle, Cécilia MARTIN, BRIAND Ségolén, GILLOT Maryvonne, BRASSIER Françoise, JOSSE Isabelle, BOSSIS Amélie, BAUCOURD Sandra, conseillères municipales.

Etait absent : PARUIT Henry-Benoît, DÉFONTAINE Claudia (procuration à Amélie BOSSIS)

Secrétaire de séance : Ségolén BRIAND

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant à la rédaction du compte rendu du précédent conseil. Il n'y a pas de remarque.

Monsieur le Maire introduit la séance en présentant la vidéo des vœux qui sera diffusée le mercredi 13 janvier 2021. Cette vidéo remplace pour cette année la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité.

ORDRE DU JOUR :

- FINANCES – BUDGET VILLE – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021
- + FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS DIVERSES
- PETITE ENFANCE – PROJET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE RELAIS PETITE ENFANCE
- CONSEIL MUNICIPAL – INFORMATION INDEMNITES DES ELUS
- CONSEIL MUNICIPAL – AVIS SUR L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES
- INTERCOMMUNALITE – STATUT DU SYDELA
- QUESTIONS DIVERSES

1. FINANCES – BUDGET VILLE – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire lit le bordereau de délibération.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Régions, Départements, Communes de plus de 3500 habitants et leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Bien que notre commune n'atteigne pas, à ce jour, le seuil légal, l'intérêt réside dans le fait de prendre connaissance des éléments macro-économiques faisant le lien entre le contexte général et les décisions qui en découlent (Loi de Finances, débats...) ayant un effet sur les collectivités. C'est également un moment privilégié pour échanger sur l'action engagée et celle(s) à venir, en faveur de la commune et de ses habitants.

Il doit être obligatoirement organisé dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, ce qui figure aux articles L5211-34 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le débat ne s'impose donc pas réglementairement à la commune de Casson. Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Il ne donne pas lieu à un vote. Il a vocation à évoquer, en séance publique, les orientations annuelles et pluriannuelles qui seront prises par les élus municipaux. Il sera suivi, lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2021, du vote du budget primitif. Ce dernier fera l'objet d'un vote et d'une délibération.

Ce document d'orientation ne concerne que le budget principal.

COMPTE RENDU DU 12-01-2021



20210112_CM_CR.pdf
(.PDF, 584Ko)

▾ Télécharger



☰ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h